

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2012

Le trente mars deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1^{er} Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2^{ème} Adjoint, Marlyn GRANDGURY, Dominique LIZOT, Patricia PIGEON, Ludivine RATAJEZAK, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Lionel DECIMO qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Bernard TALMON qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Dominique SABATIER qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Christine GOURY qui avait donné pouvoir à Dominique LIZOT.

Secrétaire de séance : Danielle POIRSON

Le procès verbal du Conseil municipal du 10 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

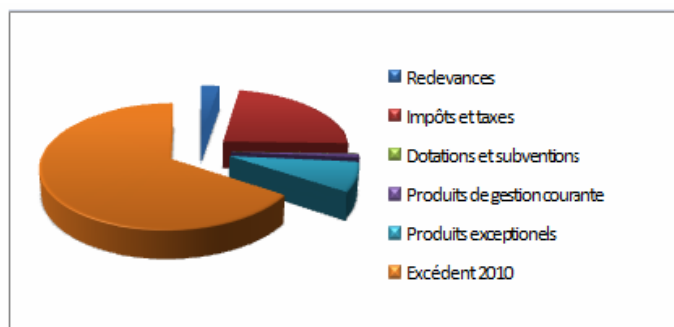
Finances,
Enfance,
Environnement,
Questions diverses.

FINANCES

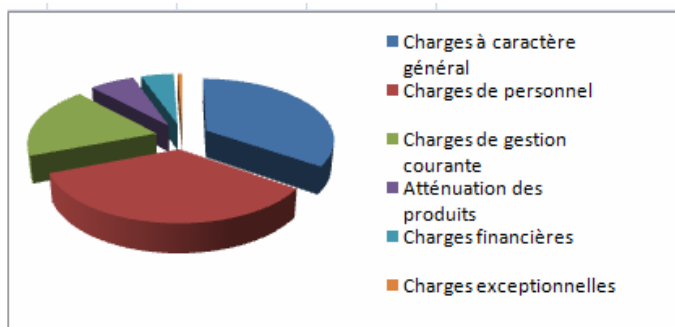
❖ COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2011

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2011 SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 838 896.16 €

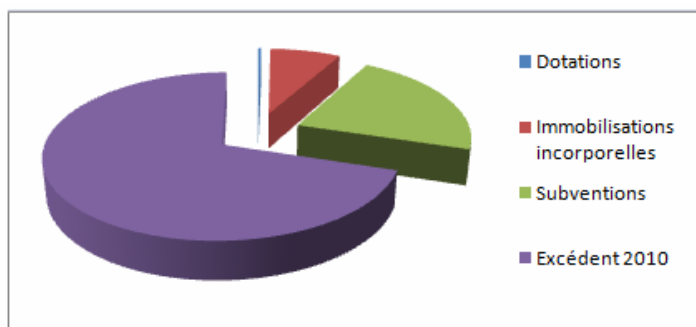


DEPENSES 198 689.52 €

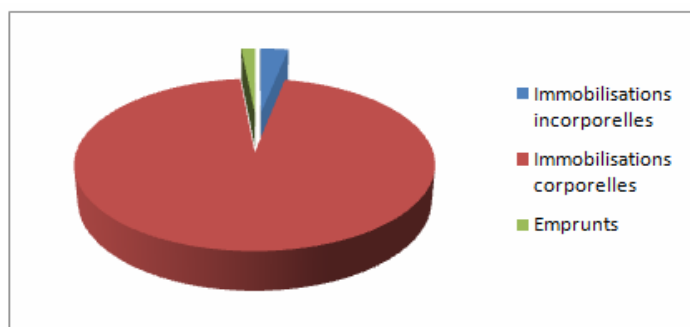


COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2011 SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 701 579.47 €



DEPENSES 747 043.60 €



Les Comptes administratifs de la Commune et du SPANC sont adoptés à l'unanimité moins une abstention de droit.

Les Comptes de gestion du Receveur municipal pour la Commune et le SPANC sont acceptés à l'unanimité.

❖ **VOTE DES TAUX COMMUNAUX**

Madame POIRSON propose au Conseil de ne pas relever le taux d'imposition pour l'année 2012, toutefois après en avoir délibéré, le Conseil estime qu'il est préférable d'augmenter les taux régulièrement.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vote les taux des taxes communales comme suit:**

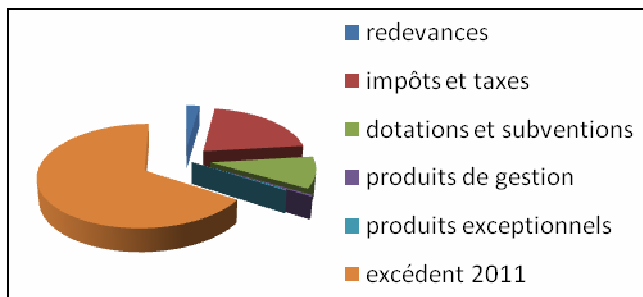
	Années 2008, 2009, 2010 et 2011 pour mémoire	Année 2012	Produit fiscal
Taxe d'Habitation	14,97 %	15.19 %	76 406 €
Taxe Foncière	23,60 %	23.95 %	71 754 €
T F sur le Non Bâti	50,09 %	50.83 %	12 352 €

Le produit fiscal total attendu s'élevant à **160 512 €**.

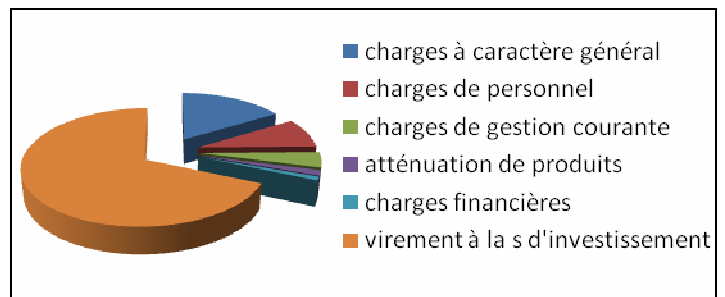
❖ **BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2012**

BUDGET 2012 SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 901 739.51 €

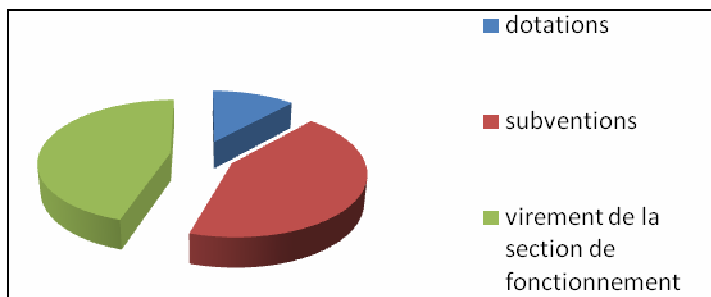


DEPENSES : 901739.51 €

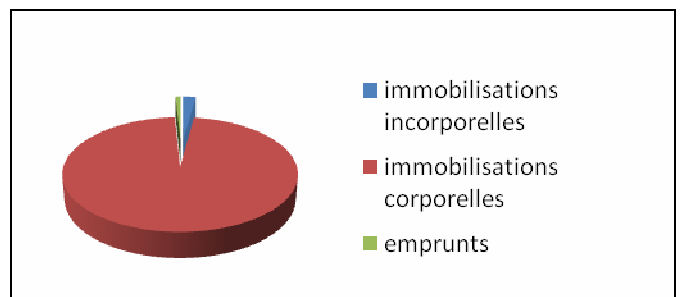


BUDGET 2012 SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 438 600 €



DEPENSES : 1 438 600 €



❖ **ACCEPTATION DE CREDIT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le chèque de remboursement de l'Assurance Groupama de 1420.84 € tiré sur le compte de la C.R.A.M.A en remboursement de frais d'avocat.

❖ **INDEMNITE DE FONCTION**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, Monsieur Alain LEGRAND n'ayant pas pris part au vote, d'allouer à compter du 10 février 2012, le montant mensuel des indemnités de fonction au nouvel adjoint.

Pour information cette indemnité se monte à 224.93 €.

❖ SALLE COMMUNALE

Alain LEGRAND indique que les travaux de la salle communale sont achevés.

Les devis ont été respectés, il est toutefois nécessaire de signer un avenant au marché passé avec l'Entreprise LEBATARD d'un montant de 4 340.27 € HT et avec l'Entreprise AZNAR d'un montant de 2 875.80 € HT.

Par ailleurs, Alain LEGRAND présente le rapport de la Commission des achats concernant l'aménagement de l'office de réchauffage.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis du magasin METRO d'un montant de 8 290.90 € HT pour l'achat du matériel de cuisine de la nouvelle salle communale.

ENFANCE

❖ S.I.R.P.

Sylvie ALBEROLA a le plaisir d'annoncer que le Budget a été voté à l'unanimité, symbole d'une coopération constructive et conciliante.

❖ ACTIVITES DES JEUNES PENDANT LES VACANCES

Danielle POIRSON informe le Conseil que la CCPC organise des activités pour les jeunes de 10 à 15 ans pendant les vacances de Pâques à BOULEURS et à CRECY (renseignements à la MJE de CRECY).

Elle complète l'information en signalant qu'il en sera de même pour les activités d'été dont une partie sera organisée sur le territoire de TIGEAUX.

❖ FESTIVITES

Les enfants se sont bien amusés à la « **boom** » trimestrielle du 9 mars organisée dans les locaux de la cantine.

Les coupes récompensant l'originalité du costume et les meilleurs danseurs seront remises en jeu lors de la prochaine soirée.

Le **carnaval** organisé par l'APAE aura lieu dimanche 1^{er} avril. Exceptionnellement le défilé partira de la place de l'Orme à DAMMARTIN. La fête se terminera sur le parking de TIGEAUX où Monsieur Carnaval sera brûlé.

En collaboration avec la Commune de Dammartin, la Commune de Tigeaux a demandé aux cloches de **Pâques** de passer **dimanche 8 avril** dans les jardins municipaux de Dammartin à partir de 11 heures.

ENVIRONNEMENT

❖ ASSAINISSEMENT

Alain LEGRAND informe le conseil qu'un premier bon de commande a été signé avec l'Entreprise GIRARD MAITRO, les travaux devraient débuter début mai.

❖ PLU

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition du Cabinet GEOGRAM concernant la « Révision du P.O.S. et l'élaboration du P.L.U. de la Commune de TIGEAUX »,

❖ PUBLICITE

Sylvie ALBEROLA rappelle que la publicité est interdite sur l'intégralité de la commune de Tigeaux.

Les enseignes (relatives à une activité professionnelle ayant son siège social à Tigeaux) sont soumises à autorisation (à déposer à la Mairie, instruit par la DDT).

Un panneau annonçant la mise en vente d'une propriété est toléré, mais celui annonçant la réalisation de la vente par une agence est interdit (car c'est de la publicité.)

Le Conseil demande donc expressément à toutes les personnes qui ont apposé des panneaux publicitaires sur leur clôture de les retirer.

❖ SANGLIERS

Une nouvelle battue administrative de décantonnement est organisée le 4 avril.

❖ ALIENATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'aliénation de la partie du chemin rural de la Garenne située au sud de la voie communale dite rue de la Forêt et fixe le prix de vente unitaire du mètre carré à 3 euros, portant ainsi le montant de la vente à 1 692 euros. Tous les frais annexes sont à la charge de l'acheteur.

❖ DECHETS

Pour un gain de temps, les sacs à déchets verts ne sont pas remis par la secrétaire. Danielle POIRSON continuera de les distribuer personnellement lui permettant ainsi de rencontrer les habitants. La collecte reprendra le 11 avril. Patricia PIGEON ajoute que la récupération du verre par ECO EMBALLAGE a rapporté 3 203 € aux Tigéens (montant qui vient en déduction du coût total des collectes). Les 8,4 tonnes de verre ramassées restent toutefois encore très en dessous du tonnage moyen collecté dans les autres communes.

Elle regrette que des bouteilles de verre ou des déchets verts soient encore retrouvés dans les ordures ménagères, alourdissant ainsi ces dernières et par conséquent augmentant le montant des taxes.

82.5 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées à TIGEAUX en 2011, cela a coûté 25 762 €. La collecte sélective a coûté 3 839 €.

La dépense totale pour la collecte et le traitement de tous les déchets s'est élevée à 34 916 € portant ainsi la taxe sur les ménages à 12%.

Par ailleurs, Patricia PIGEON rappelle que l'accès aux déchetteries a été modifié.

❖ CIVILITES

BRÛLAGE

Par arrêté ministériel, le brûlage des déchets verts est interdit.

Danielle POIRSON essaie d'obtenir une dérogation préfectorale pour l'ensemble du village.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES GENDARMERIE »

La Gendarmerie propose une surveillance des résidences pendant l'absence des propriétaires.

Un formulaire réservé à cet effet est disponible en mairie.

HORAIRES DE TONTES

Alain LEGRAND rappelle que **par arrêté préfectoral** les horaires de tontes et de travaux bruyants sont les suivants :

- de 8h à 12h et de 14h à 20h les jours ouvrés
- de 9h à 12h et de 15h à 19h30 les samedis
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

QUESTIONS DIVERSES

❖ REPLACEMENT D'UN DELEGUE AU CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomme Ludivine RATAJEZAK au C.C.A.S. en tant que déléguée suppléante en remplacement de Francis MOUEZY.

❖ DEMATERIALISATION DES ACTES POUR LA MAIRIE ET POUR LE SPANC

La Commune va passer une convention avec le Préfet de Seine-et-Marne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

❖ ETAT CIVIL

Le Conseil municipal présente ses condoléances à la famille de Monsieur Roger DULIN décédé à l'âge de 85 ans.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Mila BRAUD, née le 19 février 2012.

Par ailleurs, Danielle POIRSON est heureuse d'annoncer la mise en ligne du site INTERNET de la Commune le 1^{er} mai. Elle remercie à cet effet Séverine CART qui a alimenté les pages du site.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 21h10.